



Dessous de tables demandé par cuisiniste hygena

Par Visiteur

Bonjour,
je me suis présenté a 2 reprises dans un magasin de cuisine Hygena
Un conseiller m'a accueilli a deux reprises et m'a fait un devis
Il m'a demandé de payer une partie a Hygena et l'autre directement a lui, en "cash"
Bien sur, il c'est bien gardé d'imprimer ou d'enregistrer quelconques preuves de cela
Cependant j'ai contacté la direction de l'enseigne afin de lui exposer les faits, qui rapidement a convoquée le conseiller
, qui a nié les faits évoquant "une difficile négociation"....
La direction m'a recontactée, me disant qu'ils allaient certainement porter plainte contre lui et que je serais susceptible
d'être convoqué pour témoigner
C'est maintenant ma parole contre la sienne mais Hygena semble vouloir aller jusqu'au bout
Je me retrouve dans quelque chose qui me dépasse, et voudrait savoir contre qui je peux me retourner et faire valoir
mes droits au titre des dommages et intérêts, car je me retrouve un peu malgré moi au cœur d'une affaire dont je ne
soupçonnais pas qu'elle puisse aller si loin...
merci de m'aider

Par Visiteur

Cher monsieur,

La direction m'a recontactée, me disant qu'ils allaient certainement porter plainte contre lui et que je serais susceptible
d'être convoqué pour témoigner
C'est maintenant ma parole contre la sienne mais Hygena semble vouloir aller jusqu'au bout
Je me retrouve dans quelque chose qui me dépasse, et voudrait savoir contre qui je peux me retourner et faire valoir
mes droits au titre des dommages et intérêts, car je me retrouve un peu malgré moi au cœur d'une affaire dont je ne
soupçonnais pas qu'elle puisse aller si loin...
merci de m'aider

A votre place, je ne demanderais absolument rien.

En effet, Hygena va probablement engager une procédure de licenciement à l'égard du salarié. Il est peu probable que
Hygena aille au pénal pour une histoire dont il est préférable pour eux qu'elle ne fasse pas beaucoup de bruits. La
procédure de licenciement n'étant pas une procédure judiciaire, on ne peut demander des quelconques dommages et
intérêts.

Pour pouvoir obtenir une indemnisation, il faudrait que vous déposiez une plainte pénale: Outre le fait qu'il est là encore
probable que le procureur refuse de poursuivre en justice dans la mesure où aucun préjudice n'a été commis, cette
action risque de se retourner contre vous: Comme vous le rappelez, c'est sa parole contre la votre. Dans l'hypothèse où
il ne serait pas condamné, il pourrait se retourner contre vous en dénonciation calomnieuse, ce qui est risqué.

En conséquence, soit deux choses l'une:

- Soit vous refusez d'aider Hygena et vous leur annoncez qu'il n'ont pas à compter sur un témoignage de votre part.

- Soit vous jouez le jeu et vous acceptez de témoigner en sachant que cela ne comporte pratiquement aucun risque pour
vous.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre reponse
mais si Hygena porte plainte contre lui comme ils me l'ont signifiés et qu'il reconnait les faits,il sera alors condamné et reconnu coupable et licencié
de fait je suis en droit a ce moment la de demander quelque chose non puiqu'il sera reconnu coupable ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

mais si Hygena porte plainte contre lui comme ils me l'ont signifiés et qu'il reconnait les faits,il sera alors condamné et reconnu coupable et licencié

Sans doute un abus de langage: On emploie souvent l'expression "porter plainte" pour dire que des mesures vont être prises.

Pour autant, le problème demeure, si la juridiction pénale, un risque de dénonciation calomnieuse demeure sur vos épaules.

de fait je suis en droit a ce moment la de demander quelque chose non puiqu'il sera reconnu coupable ?

Sauf que pour qu'il soit reconnu coupable, encore faut-il que vous vous soyez porter partie civile ce qui implique un risque. En plus très honnêtement, vous ne toucherez presque rien vu que la tentative a avorté.

Très cordialement.

Par Visiteur

Si je vous contacte ce n'est pas poyur "un abus de langage" mais bien que la procedure est en cours et donc certainement etre auditionné par la police

Et je n'ai rien a me reprocher puisque je denonce un fait reel ,et Hygena me suit puisque l'enseigne porte plainte contre le conseiller et va surement le licencier...

Sauf que le prejudice est moral et pas financier....???

Par Visiteur

Cher monsieur,

Et je n'ai rien a me reprocher puisque je denonce un fait reel ,et Hygena me suit puisque l'enseigne porte plainte contre le conseiller et va surement le licencier...

Toujours est-il que c'est votre parole contre celle de votre employé, et que c'est typiquement une situation à risque pour vous, surtout que l'enjeu ne le mérite pas à mon sens.

Sauf que le prejudice est moral et pas financier....???

Un préjudice moral doit être démontré et pour une tentative d'abus de confiance (dont hygienas est d'ailleurs la première victime), cela n'en vaut à mon sens pas la peine.

Bien évidemment, vous êtes le seul à décider.

Très cordialement.

Par Visiteur

Pour finir, je continue la procedure aupres d'hygena ou je leur dit que de mon coté je laisse tomber ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

pour finir, je continue la procedure aupres d'hygena ou je leur dit que de mon coté je laisse tomber ?

Je pense qu'il faudrait mieux témoigner. Ce sera utile à hygièna et vous ne prenez personnellement aucun risque.

Très cordialement.